

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2008 à 20 H 30

L'an deux mille huit, le vingt-huit août, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 22 août 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C, Maire, M. CAMPION, M. ROLLET, Melle ALTHEN, M. BOLE BESANCON, Adjoints, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, M. BERGERY, M. TIRABOSCHI, M PRONE, Mme PRONE, Mme DESCHER, M BOISSIE, M. VICALVI, M CHAVENT, Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST

Absents excusés :

Mme KALLA, Mme JEANNIARD, Mme VERPLAETSE

Ont donné un Pouvoir :

Mme KALLA représentée par M CAMPION

Mme JEANNIARD représentée par Mme FERMOSELLE

Mme VERPLAETSE représentée par Mme LONG

Mme Catherine PRONE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part des demandes de modification du procès verbal de la séance du 22 juillet 2008.

Monsieur CHAVENT demande que son intervention concernant la non-conformité de la couleur des barrières de la place de l'Eglise soit ajoutée. Monsieur le Maire accepte cette demande tout en précisant à ce sujet que le schéma d'ambiance chromatique date de 1992 et que des modifications, en accord avec le CAUE, ont été apportées, notamment au niveau des

couleurs de tuiles, de façade (à l'exemple de la boucherie NICOD). Par ailleurs, il rappelle que les volets de la fenêtre du local police (en 2007-2008) ont été peints en blanc et qu'ils ne respectent donc pas le nuancier, cette couleur n'étant pas acceptée en centre-ville.

Monsieur PROST demande que soit rajouté que lors du conseil il avait été prévu une réunion du groupe de travail sur le règlement intérieur du conseil municipal. Cette demande n'est pas retenue.

Il demande aussi que soit précisé le détail des votes concernant l'achat du terrain NICOD. Monsieur le Maire précise que le conseil s'était déjà prononcé pour autoriser l'achat de ce bien et la fixation du prix à 14,5 € et n'avait donc pas à délibérer de nouveau. Il sera par contre ajouté que le conseil a donné son accord sur la réduction de la surface du terrain à acheter (bande de 6 mètres de large).

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

1. Habitation :	51 rue des Minimes	AD 44	185 000€
2. Habitation :	155 rue de Lyon	AE 155	250 000 €
3. Habitation :	34 rue de Saint Trivier	AD 266	100 000 €
4. Terrain :	Les Brosses	AC 718	150 000 €

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les DIA présentées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

N°2. Décision modificative n°5 au budget primitif 2008 de la commune.

Suite à l'achat d'une nouvelle faucheuse, l'ancienne a été reprise par le fournisseur pour un montant de 3 500 €. Il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour réaliser cette reprise de matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de passer les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article 020, Dépenses imprévues, fonction 0 : + 3 500€

RECETTES

Article 024, Produit des cessions, fonction 8 : + 3 500€

TOTAL : **0€**

N°3. Règlement intérieur du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation de voter le règlement intérieur du conseil municipal. Il indique qu'un courrier a été adressé par le Maire à la liste d'opposition pour fixer les modalités de mise en place de ce règlement et en particulier la mise à disposition d'un local pour se réunir. Un courrier à venir précisera les modalités et les horaires de cette mise à disposition d'un local. Monsieur le Maire soumet au vote le règlement. La liste d'opposition demande le vote à bulletin secret ; Monsieur le Maire le propose à l'assemblée qui accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret par 21 voix pour et 6 voix contre,

-Vote le règlement intérieur du conseil municipal

Madame BONNEL demande quel sera l'espace réservé à l'opposition dans les publications municipales. Elle ajoute que le Maire a une responsabilité pénale (en cas de propos diffamatoire, raciste, injurieux,...) dans la diffusion de publications mais qu'il n'a pas à intervenir sur le contenu des publications de l'opposition pour ne pas remettre en cause leur liberté d'expression. Elle lit ensuite une lettre ouverte adressée à Monsieur le Maire et aux membres de la commission communication concernant le respect de leur liberté d'expression. Monsieur le Maire répond qu'à aucun moment il n'a remis en cause la liberté d'expression.

N°4. Rapport d'activités 2007 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée le rapport d'activités 2007 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain en application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le rapport d'activités 2007 du Syndicat Intercommunal d'Electricité.

N°5. Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

En application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu les articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur TIRABOSCHI présente au Conseil Municipal le rapport 2007 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et Environs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2007.

N°6. Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

En application de l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
Vu les articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur CAMPION présente au Conseil Municipal le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi par la Communauté de communes de Montmerle 3 Rivières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'exercice 2007.

N°7. Information concernant le rapport d'activités 2007 de l'ADAPA.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activités 2007 de l'ADAPA et indique qu'il reste à disposition au secrétariat pour consultation.

N°8. Conventions de mise à disposition de moyens techniques et en personnel avec la Communauté de communes Montmerle Trois Rivières et fixation des tarifs.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les conventions du 3 mars 2003 passées avec la Communauté de communes pour la mise à disposition de moyens techniques et de fonctionnaires territoriaux pour des manifestations ou des interventions ponctuelles sur la voirie (déneigement, salage). Il ajoute que cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement de la part de la communauté de communes.

La Communauté de communes Montmerle 3 Rivières a fait une demande pour une mise à disposition de la balayeuse de la commune.

Il précise que le remboursement des heures du personnel mis à disposition est réalisé en fonction de l'indice de rémunération de chaque agent. A la suite d'une réforme de la fonction publique territoriale, les grades des agents de la commune étant susceptibles d'intervenir, et qui sont mentionnés dans la convention, n'existent plus.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer deux nouvelles conventions avec la Communauté de communes Montmerle 3 Rivières afin d'ajouter la mise à disposition de moyens techniques de la commune pour réaliser le balayage des voies et l'évacuation des déblais et afin de mettre à jour les grades des agents qui peuvent être mis à disposition de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire indique enfin à l'Assemblée que pour faire suite à la nouvelle convention à intervenir concernant la mise à disposition de moyens techniques en matériel et fournitures avec la Communauté de communes Montmerle 3 Rivières, il s'agit de fixer les tarifs des

interventions de la balayeuse. Il propose également de revoir les tarifs de mise à disposition du tracteur avec la lame de déneigement et du camion avec la saleuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,
Approuve les conventions de mise à disposition de moyens techniques en matériel et fourniture et de moyens en personnel,

Et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir,

Fixe le tarif de prêt du matériel mis à disposition :

- tracteur avec lame de déneigement : **33 € de l'heure**
- camion avec saleuse : **33 € de l'heure**
- balayeuse : **60 € de l'heure**

Dit que les crédits sont inscrits sur le compte 70848 pour la mise à disposition de personnel et sur le compte 7083 pour la location du matériel.

Informations du Maire

- La rentrée des classes est fixée au mardi 2 septembre. Une réunion est prévue le 1^{er} septembre avec les directeurs d'école et les intervenants de l'école (ATSEM, agents de garde périscolaire). Monsieur le Maire présente les documents qui seront distribués à la rentrée aux parents d'élèves dans le cadre de la garde périscolaire et du transport de car.
- La convention passée avec Voies Navigables de France concernant l'occupation du domaine public fluvial (ponton, halte-fluviale) arrive à expiration le 31 octobre 2008. VNF a interrogé la commune pour savoir si elle veut la renouveler. Dans l'affirmative, VNF nous fera parvenir une proposition de nouvelle convention.
- L'organisation du Tour de l'Ain cycliste a fait une demande à la commune afin de savoir si nous serions intéressés par un départ ou une arrivée d'étape.
- La Compagnie des Archers Montmerlois remercie la commune pour la subvention accordée dans le cadre de la couverture du pas de tir
- Les services de la Préfecture nous demande qu'un élu soit désigné correspondant « sécurité routière » au sein de la commune. Monsieur le Maire propose que ce soit Monsieur Didier BOLE-BESANCON.
- Les Journées européennes du patrimoine auront lieu les 20 et 21 septembre 2008.
- La commune de Saint Georges de Reneins va fêter l'anniversaire de la libération de la commune en 1944, avec l'organisation d'une commémoration et d'un feu d'artifice le vendredi 5 septembre 2008.
- L'opération Brioche de l'ADAPEI de l'Ain aura lieu les 11 et 12 octobre 2008. Monsieur le Maire fait appel à tous les volontaires pour la distribution des brioche.

Rapport des Commissions

-Commission commerce, artisanat, emploi, économie :

Mademoiselle ALTHEN indique que l'audit sur l'utilisation des horodateurs va commencer prochainement (réalisé par Mesdames DESCHER et LONG) et qu'un rapport sera présenté au conseil.

-Commission sport, associations, sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON informe le conseil que 27 associations vont participer au forum des associations le 14 septembre 2008. Une estrade va être mise en place pour des démonstrations.

Une réunion va être organisée afin de fixer les manifestations pour le Téléthon des 5 et 6 décembre 2008.

Une étude est prévue sur l'extension des zones 30 km/h.

-Commission affaires sociales et jeunesse :

Madame MARAIS indique qu'une permanence a été mise en place le mercredi matin.

-Commission tourisme, camping, festivités, culture :

Monsieur ROLLET indique qu'un questionnaire a été distribué aux campeurs concernant le fonctionnement du camping. La commission va dépouiller les résultats qui seront présentés à un prochain conseil.

A ce jour il y a eu 333 emplacements occupés par des passagers et les mobil homes sont complets. 16 emplacements au camp des gens du voyage sont utilisés.

Il y a eu 297 passages de bateaux à la halte-fluviale.

485 personnes ont visité la tour des Minimes depuis le début de l'été.

En ce qui concerne la foire, la carrière a été installée. Il y a 192 emplacements de forains payés. Toute la partie spectacles et sécurité est en place.

Les 5 à 7 ont été une réussite cette année avec beaucoup de monde. Par contre on note peu d'inscrits au repas de clôture.

Dans le cadre du « Festival de Musique » organisé par l'Art en Sort, deux concerts d'Anne GASTINEL sont prévus à la chapelle des Minimes les 27 et 28 septembre 2008.

-Commission travaux, environnement :

Monsieur CAMPION indique que les orages ont généré des inondations avec la nécessité d'interventions des services techniques et des pompiers chez des particuliers. Des aménagements ont été faits et notamment le nettoyage des canalisations dans lesquelles on a retiré des blocs de béton. Au niveau du commerce de Madame GIMARET, on a également remarqué une malfaçon dans les canalisations. Ceci devrait être bientôt réglé avec l'intervention de l'agence Urbi et Orbi et de la société Appia-Révilleon. Toujours à propos des problèmes d'orage, des travaux ont été réalisés par les services techniques de la commune, de façon rapide et peu coûteuse. Des grilles et des caniveaux ont été posés vers le champ de foire et le cimetière pour une meilleure évacuation des eaux vers les fossés. Mais d'autres travaux sont encore à effectuer pour améliorer la situation.

La plate-forme de pêche pour les handicapés est en cours de mise en place en bord de Saône.

Les travaux de la MFR sur le site des Minimes vont voir leur réalisation décalée. En effet, le parc des Minimes étant un site classé du Val de Saône, tous les travaux demandent des autorisations spéciales que l'on doit obtenir auprès de la préfecture et de l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux seront donc effectués début octobre pour nous permettre d'attendre la réception des autorisations.

On peut remarquer que les camions qui curent les canalisations d'assainissement bouchées, notamment par des graisses, interviennent régulièrement à Montmerle.

Monsieur le Maire rappelle que l'exposition des tableaux de Mick MICHEYL aura lieu du 6 au 21 septembre. Elle va également aider la commune lors de la commémoration du 11 novembre pour laquelle une exposition des photographies du commandant TOURNASSOUD est prévue.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

Il est évoqué le remplacement du point propreté du chemin de l'Hermitage. Il s'agit de réfléchir sur un éventuel nouvel emplacement moins isolé.

Le recrutement des ASVP (agents de sécurité sur la voie publique) est difficile ; il y a peu de candidats et on peine à trouver des profils qui conviennent au poste. On tend d'ailleurs vers des recrutements d'ASVP qui sont amenés à devenir des policiers municipaux.

Un Montmerle Info spécial foire va paraître la semaine prochaine.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.